

LE PETIT RAPPORTEUR

du

Sniacam

Numéro 5

Juillet 2016

**JE N'AI PAS
VRAIMENT
DIT LA
VÉRITÉ
MAIS VOUS
DEVRIEZ
ÊTRE
HABITUÉS !!**



☎ Contacts :

Patrick QUESADA 06.51.61.37.63
Florence BEHETS 06.32.42.68.42
Guillaume DUPIC 06.19.40.41.91
J-C GIORGI 06.11.43.51.55
Yann MERENS 06.77.43.64.63
Sébastien GATTI 06.20.87.42.15
Christ. GIOVANNA 06.12.54.66.13
Olivier SARAMITO 06.09.15.79.81

Messagerie :

sniacampca@gmail.com

Site :

www.sniacam.com

VOUS AVEZ LE DROIT DE TOUT SAVOIR !

Pour ce cinquième numéro, nous avons décidé, tout simplement de vous apporter une information simple et claire : Contrairement à ce que vous pouvez lire sur un tract paru sur le portail et qui est complètement mensongé.

En effet, ce syndicat se vante que sans sa signature nous aurions toutes et tous perdus entre 4000 et 6000 € d'intéressement/participation, la preuve que non !

Les 7 syndicats de PCA ont signé, et l'accord sur l'intéressement et également celui sur la participation, en voici la preuve.

ACCORD DE PARTICIPATION

ENTRE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Provence Côte d'Azur représentée par Monsieur José SANTUCCI, Directeur Général

ET

Les organisations syndicales désignées ci-après

OPDT, Représentée par DAUTIAS Clément

OPTC, Représentée par V G O J A M M

CGT, Représentée par Jean-Pascal ROBLIN

FO, Représentée par Laurence BARRER-DANASCO

SNECA-CGC, Représentée par Axel Olivier

SNIACAM, Représentée par Dupic Guillaume

SUD, Représentée par Olivier SARAMITO

Ci-après dénommées les parties

Il est conclu le présent accord dont l'objet est de fixer le mode, les modalités de calcul ainsi que les modalités d'effets et de gestion de la participation.

ACCORD D'INTERESSEMENT

ENTRE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Provence Côte d'Azur représentée par Monsieur José SANTUCCI, Directeur Général

ET

Les organisations syndicales désignées ci-après

OPDT, Représentée par DAUTIAS Clément

OPTC, Représentée par V G O J A M M

CGT, Représentée par Jean-Pascal ROBLIN

FO, Représentée par Laurence BARRER-DANASCO

SNECA-CGC, Représentée par Axel Olivier

SNIACAM, Représentée par GUESNIA PÉREZ

SUD, Représentée par Olivier SARAMITO

Ci-après dénommées les parties

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Syndicalement,

Patrick Quesada
Pour le Sniacam PCA

**LE SNIACAM, UNE AUTRE FAÇON DE FAIRE DU
SYNDICALISME**